

Tableau des procédures de VAE par ministère certificateur

Chaque ministère certificateur a sa propre procédure de VAE. Ce tableau vous indique quels sont leurs prestataires d'accompagnement et vous dirige vers leur(s) site(s) d'information.

Ministères	Lieu de retrait et de dépôt de candidature	site à consulter
Ministère chargé de la santé	Agence de services et de paiement (ASP)	Agence de Services et de Paiement
Ministère chargé de l'agriculture et de l'alimentation (enseignement supérieur long)	Établissements de l'enseignement supérieur agricole	Contacter les Établissements de l'enseignement supérieur agricole de votre région
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (enseignement technique et supérieur court)	Directions régionales (Draaf)	Contacter la DRAAF de votre région
Ministère de la mer	Direction régionale des affaires maritimes	www.formation-maritime.fr
Ministère chargé de la culture	Drac ou établissement délivrant la <u>certification</u> visée	Contacter la DRAC de votre région
Ministère de l'éducation nationale (enseignement professionnel)	Dava	FranceVAE
Ministère chargé du travail	Dreets	Titres professionnels
Ministère de l'éducation	Université École	<ul style="list-style-type: none"> Site de la formation

Ministères	Lieu de retrait et de dépôt de candidature	site à consulter
nationale (enseignement supérieur)	d'ingénieurs École de gestion, de commerce et de Management délivrant un titre visé par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur.	continue à l'université <ul style="list-style-type: none"> • Site de la commission des titres d'ingénieurs • Site de la conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieur
Ministère chargé de la jeunesse	Directions régionales	Découvrir la VAE
Ministère des Armées	Certificateur retenu à l'issue de l'entretien avec le conseiller référent VAE	Défense mobilités